

# Maigre augmentation des ventes de bois rond de la forêt privée malgré la reprise

**Sans pointer du doigt Québec de concurrence déloyale, le directeur général de RESAM, Marc Beaudoin, qualifie de difficile la compétition qui existe présentement entre les producteurs de bois de la forêt privée et ceux de la forêt publique. Au cours de la dernière année seulement, les producteurs privés ont vendu 4 millions de mètres cubes aux usines de transformation au lieu de 6 millions de mètres cubes normalement livrés avant 2007.**

Bernard Gauthier

Alors, comment expliquer cette situation? Plusieurs facteurs en sont la cause, selon **MARC-ANDRÉ CÔTÉ**, directeur général de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ). Le nouveau régime forestier a changé la façon d'allouer le bois de la forêt publique. Dans un document de la FPFQ, on indique que le marché du bois est complexe puisque plusieurs sources d'approvisionnement des usines peuvent se substituer pour répondre à une même demande de la part des industriels. La forêt privée, la forêt publique, les forêts de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis, les lots intramunicipaux, les résidus de scieries, les sites de recyclage de matériaux de construction sont autant de sources de fibres complémentaires dont les parts de marché fluctuent en raison des choix faits par les acheteurs.

«L'acheteur va toujours tenter de minimiser son coût d'approvisionnement et établir son choix selon ses besoins, les disponibilités sur le marché et les prix des diverses sources de bois. Or, le nouveau régime forestier a libéré plus de bois rond des forêts publiques sur les marchés, notamment en raison du mécanisme d'enchères.»

Pour Marc-André Côté, il est clair qu'il y a déséquilibre entre l'offre et la demande. «On constate un paradoxe entre les industriels qui disent que les coûts d'approvisionnement sont en hausse en forêt publique, tandis que les prix en forêt privée ont diminué, ce qui nous

porte à croire que le bois de la forêt privée devrait être plus attrayant pour les industriels qu'il ne l'est aujourd'hui. Le problème réside dans le fait qu'il y a d'autres sources de bois à meilleurs prix où les industriels peuvent s'approvisionner.»

Chez RESAM, on se montre très inquiet de la situation d'autant plus que la baisse des volumes augmente chaque année. «Ce n'est pas de bon augure! Nous savons que nous ne sommes pas dans un marché parfait, mais on croyait que la création d'un marché pour les bois publics nous donnerait un coup de pouce, ce qui n'est pas le cas pour le moment.»

## Quoi faire?

Pour **MARC BEAUDOIN**, il est temps de faire place à une grande réflexion pour s'assurer que le bois de la forêt privée trouve preneur d'autant plus que généralement les propriétaires sont situés non loin des usines d'approvisionnement. «Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans le système. Le bois de la forêt privée devrait se retrouver prioritaire dans les usines et pas nécessairement pour des considérations légales.»

Au cours de la dernière année seulement,

le manque à gagner des quelque 15 000 à 20 000 propriétaires forestiers privés s'élève à près de 120 millions de dollars brut, si l'on considère que 2 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires auraient pu être commercialisés.

Marc Beaudoin ajoute «qu'il faut trouver une façon de travailler pour rentabiliser les opérations : un prix de vente du bois plus élevé ou des coûts de production plus bas. De plus, je dirais que la coordination entre le Bureau de mise en marché des bois pour les ventes aux enchères et la vente de bois en forêt privée doit être plus forte.»

**Fait à noter, le prix moyen pondéré de l'ensemble du bois rond de la forêt privée, tous produits et toutes essences confondus, est passé de 69,81 /\$m<sup>3</sup> à 56,40 \$/m<sup>3</sup> entre 2005 et 2013 (en dollars constants).**

De son côté, Marc-André Côté, croit qu'il faut se pencher rapidement sur des moyens pour mobiliser les bois de la forêt privée, «un problème que je constate dans plusieurs pays tels l'Allemagne, la Suisse et la France.»

## Concurrence déloyale?

Ni RESAM, ni la FPFQ, ne veulent parler de concurrence déloyale entre Québec, qui détient les forêts publiques, et les producteurs forestiers qui sont propriétaires des forêts privées.

À la FPFQ, on se limite à dire que «la forêt privée perd des parts de marché et pourtant il y a un potentiel de récolte inutilisé en forêt privée. Ce potentiel de récolte permettrait d'alimenter les usines existantes et même d'en construire de nouvelles.»

La FPFQ précise que l'application du nouveau régime forestier a pour effet de d'entraîner la

commercialisation d'une partie des volumes de la forêt publique, autrefois inutilisés et mis en réserve dans les CAAF attribués aux usines, lors des enchères réalisées par le Bureau de mise en marché. «Dans les faits, d'importants volumes de bois de la forêt publique sont toujours présents sur le marché, soit en garanties d'approvisionnement, soit par le biais des enchères, peu importe le dynamisme des marchés et l'importance de la demande réelle. En conséquence, et dans un contexte de demande réduite comme celle que nous connaissons actuellement, les usines ont tout le loisir de hausser leur consommation de bois de la forêt publique.»

## Vers de meilleures années?

Difficile de répondre à une telle question, mais tant que la situation ne changera pas il est permis de croire que les propriétaires de forêts privées connaîtront encore des années sombres.

Selon les plus récentes données du gouvernement, l'approvisionnement en bois des usines indique une légère reprise de la consommation de bois rond au cours des trois dernières années, mais les parts de marché de la forêt privée ont continué de diminuer et ne représentent qu'un apport de 14 à 15% de l'approvisionnement en bois rond de usines québécoises. Les importantes baisses de prix consenties par les producteurs de la forêt privée entre 2005 et 2012 ne leur ont donc pas permis de maintenir leur position concurrentielle par rapport au bois de la forêt publique.

Fait à noter, le prix moyen pondéré de l'ensemble du bois rond de la forêt privée, tous produits et toutes essences confondus, est passé de 69,81 /\$m<sup>3</sup> à 56,40 \$/m<sup>3</sup> entre 2005 et 2013 (en dollars constants).

